



# GENÇAY

## JOURNAL MUNICIPAL - DECEMBRE 2015

### Infos utiles

Mairie  
place du marché  
86160 GENÇAY

Tél: 05 49 59 31 36  
Fax: 05 49 59 65 10  
*Pas d'accueil  
téléphonique le lun-  
di après midi*

Mail: [mairie@gencay.fr](mailto:mairie@gencay.fr)

Site: [www.gencay.fr](http://www.gencay.fr)

### Urgences

Samu .....15  
Pompiers .....18  
ou 112  
Pharmacie de garde  
3237  
Médecin de garde:  
15  
Gendarmerie:.....17

### Le mot du Maire

*Chers habitants de Gençay,*

*La France est en guerre ! C'est le message que le Président de la République et son gouvernement nous délivrent, après les terribles attentats de Paris et de sa banlieue.*

*Au delà de ces actes barbares perpétrés pour nous terroriser, nous devons faire preuve de sang froid. Notre devoir est de ne pas nous laisser imposer de changements de mode de vie sous la menace. Ne soyons pas terrorisés, mais recherchons la Paix et les conditions pour vivre ensemble et durablement.*

*Notre pays, déjà plongé dans une crise économique et sociale, doit aujourd'hui faire face à la destruction de nombreux repères; nouveaux cantons depuis 2015, nouvelles régions en 2016, nouvelles communautés de communes en 2017. Nous allons passer plusieurs années à régler des problèmes qui n'existaient pas aujourd'hui. Nous gardons cependant l'espérance que ces réformes permettront, à la fin, une meilleure administration de la France. La population n'est malheureusement pas impliquée dans ces processus de changement. Elle n'est ni informée, ni consultée. C'est un recul de la Démocratie. De plus, en raison du calendrier extrêmement rapide de mise en œuvre de ces réformes, nous nous retrouvons face à une impréparation de nombreuses collectivités, qui n'est pas pour nous rassurer. Nous devons rester vigilants sur l'avenir des compétences qui seront exercées par nos communes.*

*La commune est depuis 1790, la collectivité la plus proche des habitants. Elle reste l'acteur principal de la démocratie directe et de proximité.*

*Ses conseillers municipaux sont à votre écoute, ils habitent à côté de chez vous, participent avec vous aux activités culturelles et sportives, mais aussi économiques et humaines.*

*Son personnel communal qui exerce un service public au profit des citoyens, est présent quotidiennement pour maintenir notre confort de vie en collectivité.*

*Votre commune veille sur l'épanouissement de nos jeunes par ses actions dans les activités périscolaires et la restauration scolaire, elle entretient ses biens, fait des investissements qui procurent de l'activité à nos entreprises locales qui en ont grandement besoin.*

*Elle soutient aussi toutes les associations sportives et culturelles qui sont indispensables à la vie locale. Par son CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) elle continue son soutien aux personnes les plus faibles, mais aussi aux associations qui se mobilisent pour nos personnes âgées, afin de les aider à vivre dignement.*

*Face à l'urgence climatique et notre responsabilité vis à vis des générations futures, la commune continue de réduire ses consommations en énergies fossiles (et pas seulement parce que l'Etat nous retire des dotations de fonctionnement).*

*A notre niveau, nous faisons notre part, soyons fière d'être Gencéen ! La fierté et l'espoir doivent, en ces temps troubles, nous permettre d'envisager l'avenir différemment.*

*J'adresse à tous les habitants de Gençay, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2016.*

*François Bock*

<b>S O M M A I R E</b>	Page 1 : Internet pour être bien informé	Pages 11 et 12 : Informations de la C.C.P.G.
	Page 2 : Attention au changement pour votre téléviseur	Page 13 : Les temps d'activités périscolaires
	Page 3 : Quelques rappels de votre A.S.V.P.	Page 14 : La restauration scolaire à Gençay
	Page 4 : Mission locale	Page 15 : La maison de services publics
	Page 5 : Vigilance carte bleue, vos gendarmes vous informent	Page 16 : Accessibilité et sport pour tous
	Page 6 : Retour sur le deuxième trimestre	Page 17 : Retour sur le deuxième trimestre
	Page 7 et 8 : Association d'entraide du canton de Lussac	Page 18 : De gros travaux pour 2016
	Page 9 : Informations pratiques	Page 19 : Notre patrimoine
	Page 10 : Retour sur le deuxième trimestre	

# INTERNET POUR ETRE BIEN INFORME

**Votre site communal** [www.gencay.fr](http://www.gencay.fr) vous permet d'être informé tout au long de l'année.

Il est très simple, tous les jours, toutes les semaines, ou une fois de temps en temps d'aller visiter votre site internet.

Il est fait pour vous et alimenté en permanence avec des informations qui vous concernent.

Si vous remarquez des erreurs, vous pouvez les faire remonter à la mairie qui chargera l'administrateur du site de les corriger.

**Il y a aussi et surtout une fonction de votre site qui est primordiale, c'est la newsletter.**

Elle nous permet de vous envoyer par mail des informations en temps réel, exemple : nous recevons de la préfecture un avis de tempête, aussitôt vous recevez un mail vous prévenant de cet avis.

Pour recevoir la newsletter, il faut s'inscrire en entrant votre mail dans la case tout en bas de la page d'accueil et ensuite cliquer sur « souscrire », c'est gratuit et vraiment très pratique.

Si vous êtes déjà inscrit, vous aurez un message qui vous l'indiquera.

Ci-dessous les onglets « Associations » qui vous renseignent sur la vie associative de votre commune, « Numéros utiles » très pratique lorsque l'on est pressé de trouver les pompiers, un médecin etc « Commerces » recense tous vos commerçants et artisans qui ont bien voulu paraître sur le site. Et bien sur LA UNE qui est la dernière information importante de votre ville ou région.

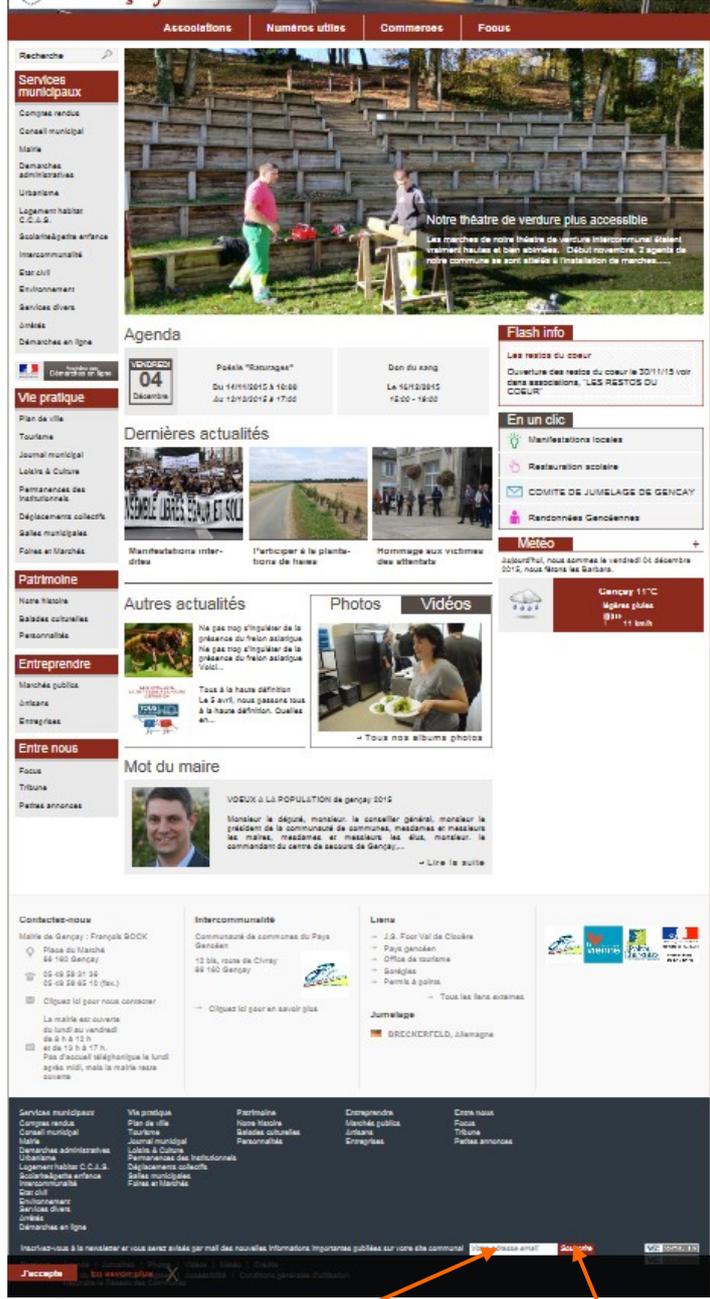
Dans cette colonne, toutes les infos vous permettant d'être au courant de vos droits et démarches, mais aussi les onglets « Vie Pratique » et « Patrimoine » qui vous feront apprécier de vivre dans votre commune

Au centre, vous avez l'agenda qui vous informe en temps réel, mais aussi les autres actualités ainsi que des photos ou des vidéos. Plus bas vous avez le mot du maire qui, s'il ne change pas souvent (la charge de travail est déjà assez conséquente) vous informe du passé, mais aussi des projets de la municipalité.

Ici le Flash info qui vous donne quelques brèves de dernière minute.

En dessous, « En un clic » vous permet d'accéder à des informations qui sont mises en avant.

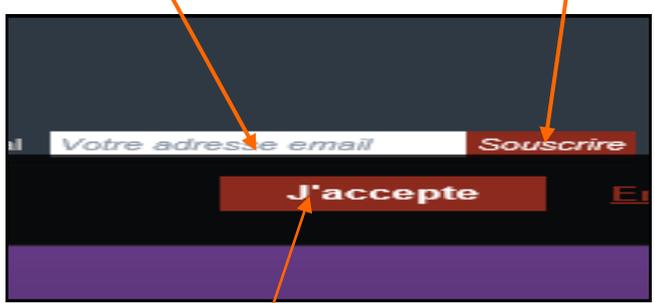
Et bien sur la météo, si vous cliquez sur l'onglet « Météo » vous avez toute la semaine à venir.



1) Tapez votre adresse mail dans ce cadre

2) Cliquez sur « Souscrire »

**Pour vous inscrire à la Newsletter**



En cliquant sur « J'accepte », vous aurez encore plus d'informations.

# ATTENTION AU CHANGEMENT POUR VOTRE TELEVISEUR

## LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION



QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES TÉLÉSPECTATEURS ?  
QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL ?

LA TNT HD ARRIVE DANS TOUS LES FOYERS : AIDONS NOS CONCITOYENS À LA RECEVOIR !

Le 5 avril 2016, pour votre téléviseur connecté à la TNT (par l'antenne ou la parabole), intervient **un changement très important**.

Si votre télé est déjà HD (Haute Définition) pas de changement.

Par contre si vous avez une télé TNT non HD ou si votre télé encore plus ancienne est équipée d'un décodeur TNT, il vous faudra faire des changements.

Le plus simple sera de mettre un décodeur HD, ce matériel se trouve chez votre vendeur local pour un prix allant de 40 € pour l'antenne à 180 € pour la parabole.

Une autre solution si votre téléviseur est très très âgé, c'est de demander au Père Noël de vous en apporter un autre, mais là c'est un autre problème, il faut que celui-ci l'ait mis au budget.

### COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :



• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Pour savoir si vous devez intervenir, suivez l'explication ci-contre.

### POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL 2016

- 1 > Vérifier son équipement de réception TV
- 2 > S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril
- 3 > Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes



Pour plus d'information,  
appelez le **0970 818 818** (prix d'un appel local)  
ou allez sur le site **recevoirlatnt.fr**

N'attendez pas le 5 avril, vous pouvez faire les changements tout de suite et ainsi vous ne serez pas en panne le jour J.

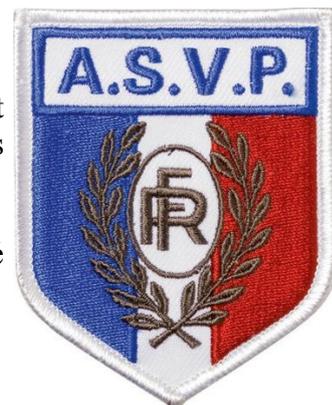
# QUELQUES RAPPELS DE VOTRE A.S.V.P.

## LE STATIONNEMENT :

La mairie rappelle que le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit dans le centre ville de Gençay ainsi que dans les zones pavillonnaires, sauf sur les emplacements matérialisés à cet effet.

(infraction art. R.417-10 § 2 du C.R et art. R.417-10 § 4 C.R).

Les trottoirs sont strictement réservés aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, poussettes...



## DÉPÔTS D'IMMONDICES :

Article R632-1 modifié par DECRET n° 2015-337 du 25 mars 2015- art1.

Jeter ou abandonner vos déchets ménagers dans la rue, ou dans les containers de tri fait l'objet d'une amende pénale (amende pouvant aller jusqu'à 750 euros). Par ailleurs, vous n'avez pas le droit de déposer vos déchets ménagers sur la voie publique en dehors des conditions fixées par l'arrêté municipal du 22/12/2010. (horaire de sortie à partir de 18h30 la veille du ramassage).

## ECOLES :

La mairie reconnaît la difficulté de stationner aux abords de l'école, cependant il est important de rappeler que certains emplacements sont réservés: parkings médecins, personnels autorisés, personnes handicapés, et accès pompiers. Respectez ces emplacements sous peine d'une amende pouvant aller de 17 à 135 €.

## ANIMAUX :

Seuls les chiens tenus en laisse sont autorisés sur la voie publique et lieux publics. Les propriétaires de chiens errants peuvent être redevables d'une amende. Il est obligatoire de ramasser les déjections canines, sous peine d'une amende de 68 euros. Sont à votre disposition près du cinéma et de l'école maternelle des distributeurs de poches prévues à cet effet.



## BRUIT :

La mairie régit l'usage des tondeuses à gazon, des débroussailleuses et de tous les appareils de jardin et de bricolage bruyants. Vous êtes tenus de respecter les horaires prévus par l'arrêté du 20/06/2008.

### Horaires :

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 seulement



**LA MAIRIE VOUS REMERCIE DE VOTRE COMPREHENSION ET DE VOTRE CIVISME.**

## La Mission Locale

La Mission Locale Rurale Centre Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

En 2014, 1865 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale.

## Zoom sur le Parrainage\*

### Vous avez entre 16 et 25 ans, vous souhaitez booster votre recherche d'emploi ?

La Mission Locale vous propose un accompagnement individualisé par des personnes actives, retraitées ou bénévoles vous permettant de :

- Mettre à profit les conseils de chefs d'entreprises ou professionnels,
- Structurer vos démarches de recherche d'emploi,
- Développer et mobiliser des réseaux personnels ou professionnels.

\*Le Parrainage est un dispositif financé par l'Etat.

### Vous souhaitez donner un coup de pouce à un jeune en recherche d'emploi ?

La Mission Locale vous propose de rejoindre son réseau de parrains et marraines en vous engageant dans une démarche citoyenne de soutien aux jeunes en recherche d'emploi.

Basé sur une approche volontariste et sur une confiance réciproque entre le professionnel (le parrain) et le jeune (le filleul), le Parrainage est un outil efficace favorisant l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes.



## Coordonnées de la Mission Locale : Pays Civraisien

### **CIVRAY**

Siège Social : 8 Avenue de la Gare - 86400 Civray - **05 49 87 39 67**

### **COUHÉ**

Communauté de Communes de la région de Couhé : 8 Rue Hemmoor - 86700 Couhé - **05 49 59 53 50**

### **GENÇAY**

Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - **05 49 03 04 35**

### **CHARROUX**

Renseignements au **05 49 87 39 67**



# vigilance CARTE-BLEUE



**Carte Bancaire (CB) : Moyen de paiement le plus usité lors des transactions financières par les particuliers et certaines PME.**

Le paiement par carte bancaire souvent appelée carte bleue (CB) est devenue "monnaie courante" dans notre monde actuel.

Le volume des transactions effectués quotidiennement est gigantesque. Plusieurs millions.

La tentation est donc grande pour bon nombre d'escrocs de voler la carte bleue par tous les moyens « physiques ou numériques ».

Une meilleure connaissance des risques liés aux facilités de voler des informations contenues dans une carte bancaire doit permettre à son détenteur de mieux se prémunir.



## EPR (Explications – Précautions – Réactions)

### Explications :

Les cartes bancaires permettent très facilement de payer une grande partie des achats, tant en magasin que sur un site Internet, en France et à l'étranger.

Si le vol physique de ces cartes représentait encore il y a peu le plus grand risque, désormais les nouvelles technologies rendent possible d'autres types d'exactions notamment le piratage numérique.

- Le vol des informations et du code de la carte réalisé par des escrocs peut se faire sur un Distributeur Automatique de Billets (DAB) de banque en insérant un dispositif électronique permettant, dans un premier temps, de visualiser le code de sécurité de la carte saisi par son propriétaire et, dans un second temps, de récupérer la CB provisoirement bloquée dans le distributeur.

- Le paiement sans contact  se démocratisant ces dernières années rend les paiements encore plus rapides mais aussi plus vulnérables : Depuis quelques mois, un moyen simple d'utilisation permet de pirater les CB. L'escroc se dote d'une application qui scanne à courte distance (50 cm à 1 m) tous les appareils équipés de la technologie NFC (utilisée lors des paiements sans contact) pour subtiliser les informations bancaires.

⚠ Paiement sur Internet. Une fois les données validées, elles sont transmises sans retour possible.

⚠ Phishing (fiche alerte N°5) message contenant un programme malveillant qui s'installe sur votre ordinateur et récupère vos données et informations bancaires.

⚠ Message au phishing intrusif réclamant vos identifiants (login – mot de passe) et vous dirige vers un faux site bancaire.

### Précautions :

La vigilance est le meilleur conseil que l'on puisse donner.

En voici d'autres qui vous permettront, toutefois, de réduire le risque de vol physique ou numérique de vos cartes bleues :

- Sur votre ordinateur, ne pas cliquer sur des pièces jointes dont vous ne connaissez pas la provenance (phishing).
- Dotez-vous d'un antivirus incluant une protection bancaire.
- Ne donnez jamais vos identifiants bancaires. Aucune banque ne réclame ces informations par courriel !
- Effectuez vos achats sur Internet à l'aide d'une @carte (carte virtuelle éphémère attribuée par votre banque valable pour un seul type d'achat, pour un seul montant et pour un jour précis).
- Ne payez que sur des sites sécurisés dont l'adresse commence par https.
- Protégez-vous des regards indiscrets lorsque vous payez à un guichet, à une caisse ou si vous retirez de l'argent à un distributeur automatique.
- Sachez qu'un commerçant doit obtenir votre approbation pour utiliser le paiement sans contact de votre CB.
- Protégez votre CB équipée du paiement sans contact au moyen d'étuis empêchant l'interception frauduleuse des signaux émis de votre CB ou, si vous le souhaitez, demandez à votre banque de désactiver la technologie NFC.
- Consultez régulièrement les relevés de votre compte bancaire pour signaler toute anomalie à votre banque.

### Réactions :

Dès que vous êtes victime ou que vous pensez l'être, réagissez de la façon suivante :

- Vérifiez auprès de votre banque si des transactions illicites ont été passées sans votre accord.

**- Une plainte doit être déposée auprès des forces de l'ordre (Police/Gendarmerie) en cas de vol de carte bleue, de vol d'informations ou de données.**

# RETOUR SUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2015

Construction d'un abri pour les vélos des enfants de l'école primaire et d'un espace d'attente pour les parents lorsqu'il pleut pour un montant de **5084,83 €**.



Le taillage de la charpente par le couvreur.  
Ce n'est pas chose facile, c'est tout en biais.

La pose des ardoises coté cour.  
Ici c'est parallèle, donc plus facile.



La pose des ardoises coté local poubelles.  
Ici tout en biais, donc plus difficile.



C'est terminé coté cour.



La vue en pignon est très sympathique.  
La palissade demandée par le conseil d'école  
**909,83 € plus la pose** effectuée par nos agents  
masque un peu ce bel ouvrage.



C'est terminé aussi coté parking.





Créée en 1990, l'ADECL, acteur du territoire, propose des actions d'insertion à des publics en besoins, en créant et développant des activités et services entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, autour des valeurs de respect, solidarité, environnement et partage.

L'ADECL est organisée autour de plusieurs pôles :

- Un pôle Economique composé de 3 chantiers d'insertion accueillant chacun 12 personnes en CDDI sur une durée maximum de 24 mois, à raison de 24 heures hebdomadaires.

Un chantier « Aménagement du cadre de vie » qui travaille pour les collectivités, les entreprises, les associations (tonte, élagage, bûcheronnage, broyage de végétaux, travaux de maçonnerie, de menuiserie, de peinture, fabrication de mobilier urbain : tables de pique-nique, bancs, poubelles, jardinières ...).

Encadrants : Jean-Patrick FAURE et Olivier JORE ; tel : 07 71 21 60 88.



Entretien Dojo Lussac-Les-Châteaux



Rénovation Gare SNCF

Un chantier « Serres-Jardins » qui travaille pour les collectivités, les associations, les particuliers (vente de fleurs et de légumes, création de massifs d'ornement, fourniture de compositions florales ...).

Encadrants : Patrice CHARBONNEAU et Bénédicte GONTHIER tel : 05 49 84 91 10.



Festival des Lumières



Rond-point Lussac-Les-Châteaux

Un chantier « Dépôt-Vente-Chinetterie » qui propose aux particuliers le dépôt et la vente de mobilier, d'électro-ménager, de vaisselle, de luminaires...

Encadrante : Vanessa LECOMPTE ; tel : 05 49 48 68 19.



- Un Pôle Social qui propose à des personnes volontaires des activités régulières (travaux manuels, couture, cuisine,...), des actions de prévention santé.

Encadrante : Mélanie GARCIA ; tel : 05 49 84 91 10.



**Poterie**



**Atelier manger-bouger**

- Un Pôle Mobilité qui a créé une plateforme mobilité qui, sur orientation d'une structure partenaire (Pôle-Emploi, Mission Locale,...), propose les services suivants : initiation au code de la route, diagnostic de conduite grâce à un simulateur de conduite, mise à disposition de scooters, de vélos à assistance électrique, d'une voiture.

Encadrant : Léo GUILLOT ; tel : 05 49 84 91 10.



**Code de la route**



**Location de scooters**

- ✓ Bureaux – Pôle Social – Pôle Mobilité – chantiers « ACV » et « Serres-Jardins ».

La Mignonnière – 86320 – Lussac-Les-Châteaux

Tel : 05 49 84 91 10 – Email : [contact@adecl.fr](mailto:contact@adecl.fr)

Site Internet : //www.adecl.fr

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

- ✓ Dépôt-Vente-Chinetterie :

4 Rue des Piniers – 86320 – Lussac-Les-Châteaux

Tel : 05 49 48 68 19 – Email : [depot@adecl.fr](mailto:depot@adecl.fr)

Heures d'ouverture : lundi et jeudi de 14 h 30 à 18 h 00, mardi, mercredi, vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00.

- Président : Jean-Claude COMPAIN
- Directrice : Candice VALERY

**SECRETARIAT DE MAIRIE:**

Il est ouvert au public  
Du lundi au vendredi  
De 8 heures à 12 heures,  
Et de 13 heures à 17 heures  
**Pas d'accueil téléphonique  
le lundi après midi**

**M. le Maire** reçoit les jours ouvrables sur rendez vous.  
Prendre rendez vous auprès du secrétariat.

**M. et Mmes les adjoints** reçoivent sur rendez vous  
pris auprès des personnes concernées.

**PERMANENCES :**

**M. Jean Michel CLEMENT**, député reçoit à sa permanence place du champ de foire  
Tél: 05 49 03 16 38 ou [jmclement@assemblee-nationale.fr](mailto:jmclement@assemblee-nationale.fr)

**Assistante sociale:** Maison de services publics 05 49 87 01 35

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

16 route de Civray Tél: 05 49 59 93 45  
Ouverture Mercredi 9h à 12h et 14h à 18h  
Vendredi 15h à 18h  
Samedi 10h à 12h  
Adhésion familiale annuelle: 5 €  
Prêt 4 livres, 4 revues et 4 CD pour 4 semaines  
Mail: [bibliothequesivm@gmail.com](mailto:bibliothequesivm@gmail.com)  
Site : <http://www.cabri.cg86.fr/gençay>

**JOURNAUX LOCAUX:  
VOS CORRESPONDANTS**

Jackie LIEGE: 05 49 59 35 25  
Mail: [jackie.liege@wanadoo.fr](mailto:jackie.liege@wanadoo.fr)  
Bernard GUYOT: 06 83 49 23 00  
Mail: [bernard.guyot54@orange.fr](mailto:bernard.guyot54@orange.fr)

**DECHETTERIE :** lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et vendredi de 13h30 à 17h30

**AGENDA**

16 janvier	20 h 30 :	Loto de l'APE à la salle des fêtes.
23 janvier	21 h 00 :	Loto du judo à la salle des fêtes.
30 janvier	20 h 30 :	Thé dansant de l'union musicale à la salle Yves Girard.
5 février	20 h 30 :	AG du Comité de jumelage à la salle du château d'eau.
5, 6, 7 février	20 h 30 :	Théâtre Centre culturel à la salle Yves Girard.
6 février	20 h 30 :	Loto du Foot à la salle des fêtes.
12 février	Journée de 9 h à 19 h	Don du sang à la salle des fêtes. Belote organisée par les Blés d'Or à la salle Yves Girard.
Du 7 au 20 mars		Festival pour les écoles par le Centre culturel à la salle des fêtes.
12 mars	20 h 30	Soirée chants de l'union musicale à la salle Yves Girard.
Du 21 au 27 mars		Bourse aux vêtements de Mille Bulles à la salle des fêtes.
1er avril		Forum des métiers organisé par le collège à la salle des fêtes.
2 avril		Repas de l'APE à la salle des fêtes.
8 avril	21 h 00 :	Loto de l'amicale des sapeurs pompiers à la salle des fêtes.
30 avril	20 h 30	Bal du Centre culturel à la salle des fêtes.
28 mai	20 h 30	Rencontres chorales de l'union musicale à la salle des fêtes.
4 juin	20 h 30	Concert en Vienne à la salle des fêtes.
10 juin	20 h 30	Loto de l'association « Et si on dansait » à la salle des fêtes.
18 juin	20 h 30	Spectacle « à l'évi'danse » à la salle des fêtes.
25 juin	20 h 00	Gala des Rythmics de la Clouère à la salle des fêtes.
2 juillet	20 h 30	Loto de l'ESMG Foot à la salle des fêtes.
13 juillet	19 h 30	Repas du comité des fêtes puis feu d'artifices au plan d'eau

LOGEMENTS, il nous reste (à l'heure où je réalise ce bulletin):

- 1 T4 cité de St Avold 1 T3 dans l'immeuble de la Poste
- 1 T2 et 1 T1 bis dans l'immeuble de la Caisse d'Epargne

Une nouvelle coiffeuse mixte à Gençay.

Sandrine GECZY ira vous coiffer à domicile 05 49 45 91 78 .  
Nous avons déjà : Embellie Coiffure 05 49 18 06 82  
Salon Coiff' 15 05 49 59 44 56  
Prestige Coiffure 05 49 53 49 32

# RETOUR SUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2015



Modification de l'escalier du théâtre de verdure environ **1000 € plus la main d'œuvre**

L'escalier en attente du béton désactivé posé par les agents de St Maurice



On voit les marches intermédiaires qui ont été créées

Préparation du pas de tir à l'arc derrière le collège



La classe de monsieur PARADOT CE1 / CE2 refaite pendant l'été

Le vestiaire lui aussi refait à neuf



Pendant les travaux  
Cout **3 359,39 € plus la main d'œuvre**



La classe occupée



## Communauté de Communes du Pays Gencéen – Réalisations 2015

### Mise en place d'une menuiserie sur la ZA Verneuil à Gençay

Monsieur Sylvain Jacob est locataire du bâtiment depuis le début de l'année 2015.

Le bilan de l'opération est le suivant :

Dépenses : 242 000 € HT

Subventions : 136 000 € (Etat et Région)

L'emprunt réalisé par la Communauté de Communes sera remboursé par les loyers versés par Monsieur Jacob.

### Boulangerie de Sommières du Clain

La Communauté de Communes est maître d'ouvrage pour les travaux de remise aux normes et restructuration de la boulangerie de Sommières du Clain. Les travaux ont débutés au cours du mois de mai. Ils comprennent des travaux de gros œuvre et ravalement, la réfection de la toiture, le réaménagement du fournil, du laboratoire pâtisserie et espace de vente et la réfection du logement. A la fin de l'opération, la commune rachètera l'immeuble à la Communauté de Communes.

*Bilan provisoire de l'opération :*

DEPENSES HT		RECETTES	
Achat immeuble	82 000,00	Département : PADC	25 000,00
Travaux et honoraires	305 000,00	Région : FRIL	70 000,00
	13 588,00	Fonds de concours Communauté de Communes	60 000,00
		Emprunt cours terme	232 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>387 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>387 000,00</b>

### Aménagement du bâtiment photovoltaïque sur la ZA la Vignerie à St-Secondin

La Communauté de Communes a lancé un appel d'offre pour les travaux d'aménagement du bâtiment photovoltaïque à St-Secondin. Les travaux comprennent le gros œuvre, le dallage et le bardage. Le but est d'avoir un bâtiment modulable prêt à accueillir entre un et trois utilisateurs potentiels. Les premiers travaux d'aménagement ont débuté en fin d'année.

Coût de l'opération : 230 000 € HT (plate forme, travaux et honoraires)

Subventions : 116 000 €

Communauté de Communes : 114 000 €

### Acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères

Après 10 ans de services de collecte des déchets ménagers, il a été décidé de renouveler les deux bennes à ordures ménagères. Une première benne à ordures ménagères a été livrée en début d'année 2015 et une deuxième a été commandée en juillet (coût des deux acquisitions environ 250 000 € HT : porteurs RENAULT 19T, et bennes SEMAT 16 m3).

### Panneaux de signalétique touristique du Pays Gencéen

En 1999, la Communauté de Communes du Pays Gencéen a installé, sur les neuf communes du territoire, des panneaux d'informations touristiques représentant pour chaque commune, au recto le plan de la commune avec voirie, plan détaillé du bourg, bâtiments lieux dits, sites touristiques, chemins de randonnées .... et au verso un plan intercommunal avec les voiries, rivières, habitat, sites majeures (touristiques et économiques), chemins de randonnées....

Ces panneaux étant installés depuis 15 ans, plusieurs étaient illisibles et de nombreuses informations étaient à réactualiser.

La Communauté de Communes a donc confié à l'entreprise AD Production la réactualisation des plans communaux et du plan intercommunal et à Monsieur Rogeon Philippe la remise en état du mobilier urbain.

Coût de l'opération : 28 200 € HT

Subventions : 19 500 € (Europe et Conseil Départemental)

Communauté de Communes : 8 700 €

## Gestion de la fourrière animale

La gestion des chiens errants était assurée par l'Association Kolyma sur le site de Brion. Compte tenu de la disposition des chenils et des règles sanitaires en vigueur, l'association a indiqué qu'il était impossible de poursuivre l'activité fourrière. Par conséquent une procédure de délégation de service public a été lancée pour la gestion de ce service.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la société ANIMALOR, gère pour la compte de la Communauté de Communes et de ses communes membres la gestion de la fourrière animale et notamment les chiens errants.

## Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN)

La Communauté de Communes a conventionné avec le Département pour la mise en place du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique qui prévoit :

- le déploiement de la fibre sur 94 sites prioritaires,
- une amélioration de l'ADSL pour au moins 7 500 lignes téléphoniques,
- la création de 25 000 prises en FTTH (Fiber To The Home),

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations en ce qui concerne les montées en débit sur le réseau cuivre et que la Communauté de Communes du Pays Gencéen subventionnera les opérations du Département de la Vienne selon les modalités prévues dans une convention de financement. La participation de la Communauté de Communes du Pays Gencéen sera de l'ordre de 15% des travaux engagés.

Pour la période 2015-2018, les premières communes concernées par ce déploiement seront Brion, Magné, La Ferrière-Airoux. La part de la Communauté de Communes pour le financement de ces travaux sera de l'ordre de 87 000 €.

## Plan Local Intercommunal d'Urbanisme (PLUI) et Loi ALUR

La loi ALUR impose le transfert automatique de la compétence PLU des communes à l'intercommunalité au 27 mars 2017. Cependant les communes peuvent transférer la compétence à l'EPCI avant cette date. Ce transfert de compétence à l'EPCI ne prend en compte que l'élaboration et le suivi du PLUI. L'instruction des dossiers d'urbanisme, les autorisations du droit du sol, la délivrance des permis restent de la compétence du Maire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et régit l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Aujourd'hui, sur les 9 communes composant la communauté de communes du Pays Gencéen seulement 2 ont un PLU (Gençay et St-Maurice la Clouère) et 3 une carte communale (La Ferrière-Airoux, Magné et Sommières du Clain).

L'élaboration d'un document de planification intercommunal, de se donner les moyens d'actions pour :

- permettre au territoire de prendre en main son développement ;
- mettre en œuvre un urbanisme durable et respectueux des caractéristiques des communes qui composent le Pays Gencéen ;
- renforcer la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité territoriale ;
- enrichir le projet de territoire en rendant cohérent les choix de développement avec les compétences communautaires ;
- œuvrer à la mise en œuvre du SCOT et gérer la compatibilité du SCOT Sud-Vienne pour l'ensemble des communes ;
- faciliter l'instruction des actes ADS à l'appui d'un document unique ;
- mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.

A la fin de l'année 2015, les différentes communes délibèrent pour transférer la compétence à la Communauté de Communes afin de pouvoir lancer la procédure de consultation pour le choix d'un bureau d'étude spécialisé dans l'élaboration des PLUI.

### **A noter :**

*La communauté de communes comme vous la connaissez, va changer.*

*En effet, le SIVM Gençay/St Maurice ainsi que le syndicat Brion/St Secondin vont glisser vers la communauté du Pays Gencéen courant 2016 qui elle va être intégrée dans la nouvelle communauté regroupant Gençay avec Couhé et Civray/Charroux au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette entité correspondra à ce qu'était le Pays Civraisien qui lui va disparaître.*

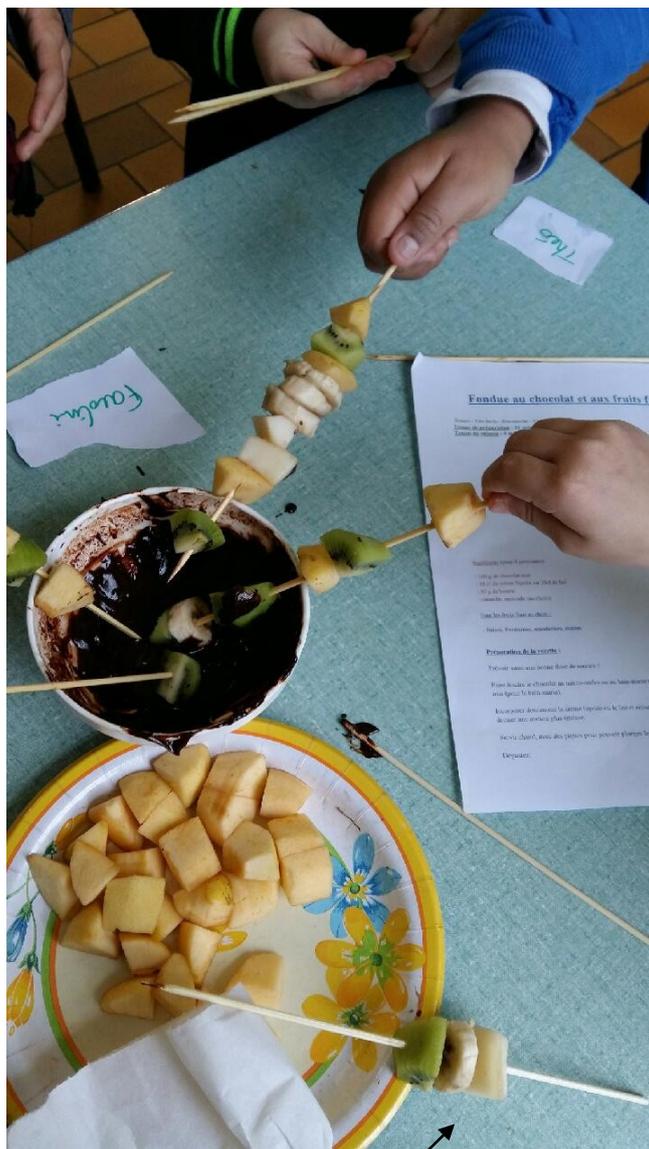
# Les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)

Depuis la rentrée 2013, suite à la réforme des rythmes scolaires, des temps d'activités périscolaires sont organisés et proposés gratuitement par la commune de Gençay.

Ces activités non obligatoires, sur inscription préalable ont lieu après la classe et jusqu'à 16h30 le lundi, le mardi et le jeudi.

Les enfants sont répartis en petits groupes et peuvent découvrir et pratiquer selon l'âge des enfants et la période :

- Escrime, (Marc SUSHY Maître d'armes)
- Gymnastique, (Entre Clain et Miosson Fleuré)
- Tennis, (Tennis Club de Gençay)
- Tir à l'arc, (Compagnie Dugesclin)
- Musique, (La Cendille)
- Arts plastiques, (C.C. La Marchoise)
- Informatique, (C.C. La Marchoise)
- Décoration, (Valérie)
- Cuisine (Constance)
- Peinture, (Elisabeth JAMES, artiste)
- Sport, (Alexandra)
- Danse, (Et si on dansait)
- Photographie (Jules MAUGER, photographe à venir)
- Jeux libres, (Martine, Valérie et Marie-Christine)
- Jeux (Odile, Claudie et Karine)
- Aller au cinéma, (Cinéma de Gençay)
- Pécher ou faire une sortie nature avec le Syndicat mixte d'aménagement du Val-de-Clouère (S.M.A.)



## ATELIER CUISINE

Ces activités sont encadrées par des intervenants qualifiés rémunérés ou bénévoles, ou du personnel communal.....

Environ 60% des enfants de l'école maternelle et 80% des enfants de l'école élémentaire participent à ces activités physiques et sportives, techniques, manuelles, artistiques et culturelles. Le coût pour la collectivité s'élève annuellement à environ **220 € par enfant participant**.

## ATELIER S.M.A. Réalisation nature



Bientôt des tablettes à l'école.

Afin de pouvoir utiliser ces tablettes dans toutes les classes, la mairie vient de commander 8 bornes WIFI (déconnectables) qui vont être installées pendant les vacances de Noël pour un montant de 820 € plus environ 300 € de protections (prises et disjoncteurs).

# La Restauration Scolaire à GENCAY

Api restauration est le prestataire qui fournit la matière première, et met à disposition son personnel.



C'est Amandine 25 ans titulaire d'un BEP, d'un BAC Pro et d'un BTS hôtellerie/restauration qui seule dès 7h30 prépare entièrement, dans la cuisine de l'école, les repas élaborés par une nutritionniste, et qui seront servis aux 140 enfants demi-pensionnaires des écoles. Les produits frais, de saison et locaux sont privilégiés.

Une fois par semaine, il y a la livraison des laitages et de la viande et 2 fois par semaine la livraison des fruits et des légumes. Les boulangeries de Gençay apportent tous les jours du pain frais.

Les légumes et fruits frais sont épluchés et transformés sur place. La purée et les frites par exemple sont donc « maison ».



Pour la tartiflette (voir photos prises le 30 novembre 2015) les lardons et les oignons sont revenus à la casserole avec de la crème et les pommes de terre sont cuites vapeur.

Les fruits sont épluchés et mis en quartier ou petits morceaux pour les enfants de maternelle.



Amandine confectionne elle-même les gâteaux. Comme ce très bon far aux poires.

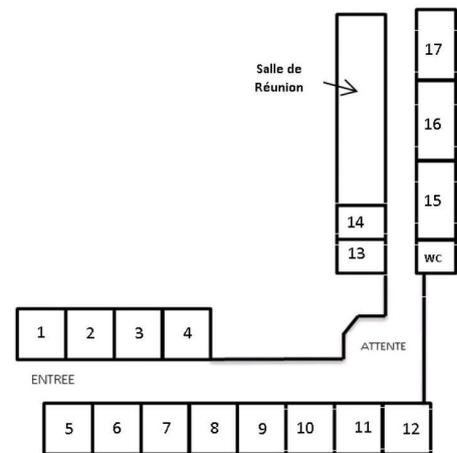


# LA MAISON DES SERVICES PUBLICS

1 cité de la Roche (à côté du foyer logement)

Les associations et services présents à la Maison des Services Publics:

Bureaux	Associations – Services présents
1,2,5,6	<b>APEF - FAMILLES RURALES</b> : Service d'aide à domicile – ouvert du lundi au vendredi Tél : 05 49 53 02 16
3,4	<b>Bureaux des Assistantes Sociales</b> de la Maison départementale des solidarités - permanence mardi et mercredi, sur rendez-vous Tél : 05 49 87 01 35
7,8,	<b>ADMR</b> : Aide à Domicile en Milieu Rural – ouvert du lundi au vendredi Tél : 05 49 53 48 28
9,10,11,12	<b>SSIAD</b> : Service de Soins Infirmiers à Domicile – ouvert du lundi au vendredi Tél : 05 49 03 12 43 – 05 49 51 91 76
13,14	<b>Mission Locale Rurale</b> : accompagnement des jeunes vers l'emploi des jeunes Tél : 05 49 03 04 35 ou 05 49 87 39 67
15	<b>Permanence SPIP</b> : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation – ouvert le mardi Tél : 05 17 84 22 32 <b>Permanence UFC Que Choisir</b> : Union Fédérale des Consommateurs - dernier jeudi du mois 9h-12h Tél : 05 49 01 61 61
17	<b>CMP</b> : Centre Médico Psychologique – uniquement sur rendez-vous





[Site internet : www.admr.org](http://www.admr.org)

[Mail : info.fede86@admr.org](mailto:info.fede86@admr.org)

Tél : 05 49 53 48 28

Rejoindre les équipes de l'ADMR, c'est :

- Etre utile à ceux qui nous entourent
- Agir pour le développement local
- Vivre une expérience humaine enrichissante
- Partager et acquérir des compétences et des savoirs faire





**APEF-FAMILLES RURALES, SERVICE D'AIDE A DOMICILE**

L'association apporte une aide à domicile aux familles et aux personnes âgées et/ou handicapées. Notre service vous informe également sur les organismes pouvant vous apporter une aide financière pour le maintien à domicile.

Notre service prestataire propose des interventions dans le cadre suivant : entretien du logement et du linge, aide au lever et au coucher (toilette, aide à la mobilité, repas, fermeture des volets, ...), aide à la préparation des repas et aux courses, présence auprès des personnes (promenades, ...), ainsi que des services pour la famille : garde d'enfants à domicile (+ de 3 ans) sur des horaires atypiques, de la présence de nuit et de jour. Devis gratuit.

L'APEF propose également aux Particuliers-Employeurs, un soutien dans leur fonction d'employeurs (contrat, bulletin de paie, suivi des arrêts maladie, rupture du contrat, documents de fin de contrat, ...)

Nous travaillons également sur un projet de visites pour les personnes âgées isolées sur le secteur de Gençay et alentours en lien avec la fédération départementale des Familles Rurales.

Pour nous joindre ou répondre à vos questions : 05.49.53.02.16, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 – Pour nous écrire ou nous rencontrer : Maison des Services Publics, 1 bis, cité de la Roche, 86160 GENÇAY- Site internet : [www.famillesrurales86.fr](http://www.famillesrurales86.fr)

La commune comme toutes les communes s'est engagée dans un ADAP 'Agenda D'Accessibilité Programmé.

Cet ADAP a été envoyé aux services de l'état pour validation, espérons que les dotations de celui-ci suivront.

Voici le détail de nos engagements par année :

2015 Escalier mairie, contre marches, barres antidérapantes 1120 € Sanitaire PMR (Personne à Mobilité Réduite) maternelle 7500 €, Sanitaires PMR salle du château d'eau **5 915 €**

2016 Salle du Conseil Signalisation en relief, poignées contrastées, vitrophanie U2 1770 €. Centre culturel, Signalétique, banque d'accueil, sanitaires etc. 3063 €. Bibliothèque Rampe et banque d'accueil 660 €. Sanitaires publics mairie Rampe d'accès, barre de maintien, inversion porte **5 099 €**

2017 Sanitaire salle des fêtes (dévidoirs), et rampe accès scène **2 530 €**. Foyer logement Ascenseur (message audio) **7 881 €**

2018 Ascenseur mairie (message audio) **7248 €**.

2019 Ancienne mairie, réaménagement sanitaires publics **7550 €**

2020 Ecole élémentaire reconstruction sanitaires **150 000 €**

2021 Ascenseur centre culturel (message audio) **8 513 €**.

**Ce sont en tout plus de 200 000 € qui sont programmés pour l'accessibilité des bâtiments communaux pour les six années à venir.**

N'oublions pas qu'il y a aussi tous les problèmes de trottoirs, de passages piétons etc.



Alexandra VILLEGGER, éducatrice Territoriale des Activités Physiques et Sportives, agent de la commune propose à vos enfants différents jeux et découvertes sportives tels que: sports collectifs, sports de raquettes, balle américaine, poule renard vipère (jeu collectif par équipes), tir à l'arc et piscine.

Ces activités se déroulent au complexe sportif de Gençay, au bassin d'initiation ou à la piscine d'été de Gençay.

Durant l'été 2015 ce sont 92 enfants qui ont participé pendant cinq semaines à cette animation. Pendant la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de la Toussaint 24 enfants ont

bénéficié des diverses animations.

Alexandra est assistée pour l'encadrement de ces activités, par Constance et Adèle et par des intervenants bénévoles qualifiés.

Pour fêter l'anniversaire des 10 ans de l'opération "sport pour tous", la municipalité de Gençay a offert à chaque enfant participant, un t-shirt personnalisé pour l'occasion par un flochage.

"SPORT POUR TOUS " fête ses 10 ans

L'opération "sport pour tous" est une animation sportive gratuite proposée, lors des vacances scolaires, par la municipalité de Gençay en faveur des enfants de 6 à 17 ans résidant à Gençay



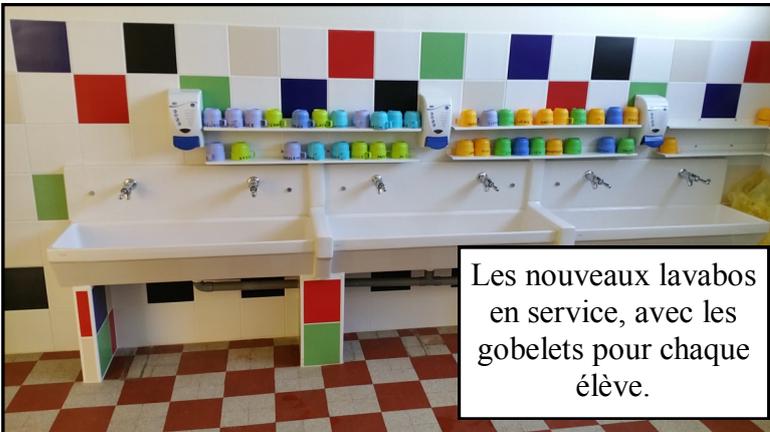
# RETOUR SUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2015



Réfection de la terrasse au dessus des sanitaires et du vestiaire de la maternelle 4 241,43 €



Pose de la faïence très colorée dans les lavabos maternelle



Les nouveaux lavabos en service, avec les gobelets pour chaque élève.

Réfection totale des sanitaires de la maternelle avec création d'un sanitaire PMR (Personnes à Mobilité Réduite) au fond du vestiaire des petits.

15 643,24 € plus la peinture effectuée par nos agents



Le WC PMR

La chenille sépare les petits garçons des petites filles, c'est très agréable.



ACTI'START le chantier d'insertion de Civray a refait les fondations faisant office de berge du lavoir du Père Aucher qui allait tomber dans la Clouère 1 520 €



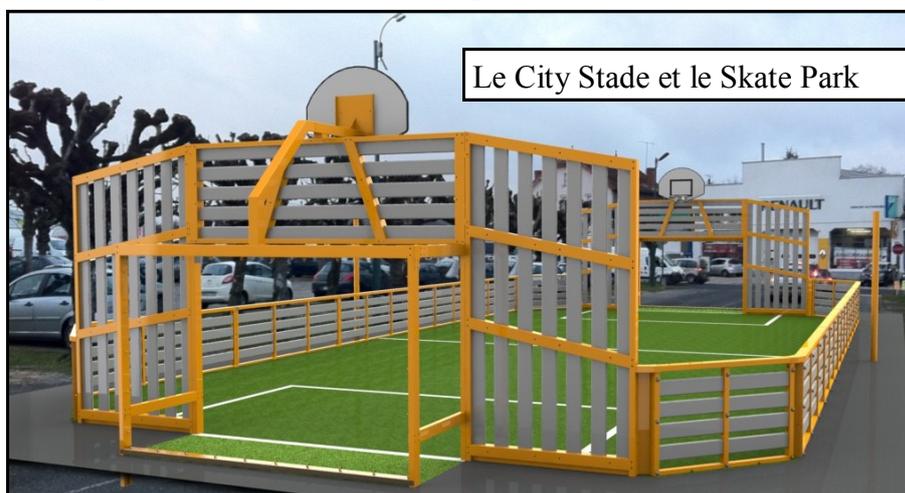
# DE GROS TRAVAUX EN 2016



La Maison de Santé Pluridisciplinaire  
budget 1 843 000 € moins les subventions

Tout d'abord, il va y avoir le déplacement du Skate Park et du pigeonnier pour raison de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui va être implantée (début 2016) entre la piscine, la salle des fêtes et les pompiers.

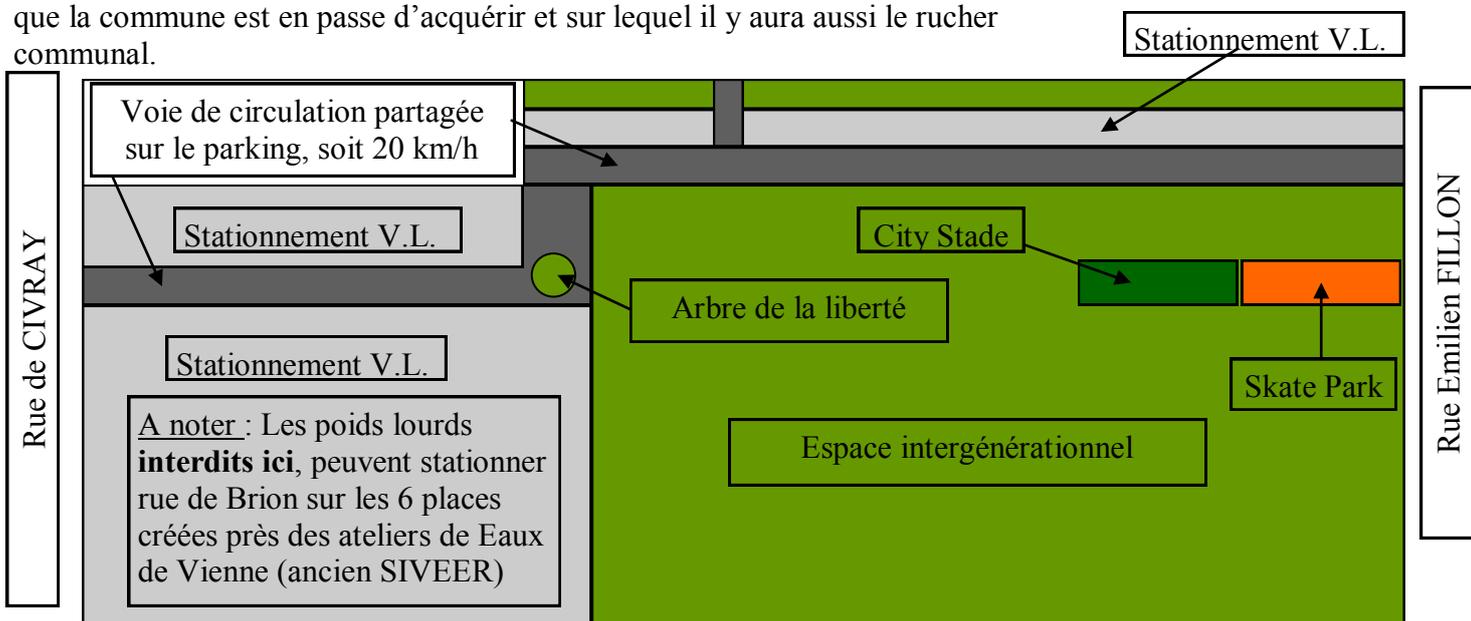
Le Skate Park sera installé sur le champ de foire en face du garage Renault et en dessous du City Stade, cet ensemble étant placé dans la partie du champ de foire qui ne va plus être ouvert à la circulation (début 2016) afin de créer tout un espace de détente intergénérationnel.



Le City Stade et le Skate Park

Le champ de foire sera ouvert les jours de foire ou de manifestations importantes nécessitant toute la place (exemple pour recevoir un grand cirque comme ce fut le cas il y a un peu plus de un an) à l'exception de la zone skate Park et City Stade qui ne pourront pas changer de destination.

Le pigeonnier sera déplacé sur un petit terrain entre le château, l'église et l'impasse Sainte Geneviève, terrain que la commune est en passe d'acquérir et sur lequel il y aura aussi le rucher communal.





## Patrimoine

# Une évasion à la maison d'arrêt de Gençay

Aujourd'hui vingt vendémiaire an IV de la République, sur les huit heures du matin, le citoyen Nonet, geôlier de la maison d'arrêt de cette commune de Gençay, s'est présenté par devant moi, procureur de cette dite commune de Gençay et m'a dit qu'il estoit le plus étonné de n'avoir point trouvé, Marie Leger femme Perron, marchande à Poitiers, section de la Liberté, détenue en ladite maison d'arrêt de cette commune, par procès verbal du jugement contre elle rendu par le juge de paix de ce canton, accusée d'avoir volé un portefeuille, et qui la condamnait à deux mois de détention, ledit procès-verbal en date du deux de ce mois.

En allant lui porter ses vivres comme à son ordinaire, ne l'ayant pas trouvée en ladite maison. A l'instant, ai requis la municipalité de ce dit lieu, de se transporter avec moi en ladite maison d'arrêt, accompagné du dit Nonet pour y faire la visite des dégradations qui pourrait y être faites par la sus dite femme Perron, détenue, pour son évasion. Nous y avons trouvé aucune fracture.

Et toujours accompagné dudit Nonet qui nous a dit et déclaré, que par humanité, qu'il avoit permis à la sus dite dénommée de coucher sous un petit hangar adjacent à ladite prison et en un lieu qui lui paroissoit très sûr.

Et c'est tout ce que ledit Nonet nous a déclaré et a signé avec nous.

Nonet, concierge ; j.v. Boisseau, maire ; Brumelot ; Martin, officier ; Chire, officier ; Pintre, officier, L. Largeau, p<sup>r</sup> de la commune ; Dupuy A., greffier.

(Registre des délibérations de la commune de Gençay an III – an IV. A.D. E DEPOT 103-1)

Il s'agissait de François NONNET, sellier et concierge de la maison d'arrêt de la commune de Gençay, né à Gençay le 18 mars 1761, fils de François NONNET et de Marie Thérèse PATRY. Il avait épousé Françoise CHARTIER. Il décédera à Gençay le 2 avril 1807.

Texte et photo « Patrimoine »: Jean Jacques CHEVRIER

Ce bulletin a été imprimé à 1100 exemplaires sur papier recyclé (Cyclus Print)  
Par un imprimeur répondant aux exigences du référentiel Imprim'vert

Réalisation Claude FERRON 1er adjoint

Impression BEDI—SIPAP  
Gençay Saint Maurice

